



BV CONSEIL  
DÉVELOPPEMENT  
D'ENTREPRISE  
& ACCOMPAGNEMENT

SARL 10-LS.  
253 rue Saint Honoré

75001 PARIS

*Cabinet Vigouroux*  
*A l'identique*

Plaquette

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARL CABINET VIGOUROUX  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
CAPITAL DE 1 000 € — SIRET 78871462400020 — RCS TOULOUSE  
APE 6920 Z — TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 89 788714624

8 IMPASSE BONNET — 31500 TOULOUSE  
TEL. +33 (0) 5 34 31 02 00 — MOB. +33 (0) 6 23 48 59 27  
[www.bvconseil.fr](http://www.bvconseil.fr)

b

# Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
	Etat exprimé en euros					
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions brevets droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
	Constructions					
Installations techniques,mat. et outillage indus.						
Autres immobilisations corporelles	197 577		46 644	150 933	92 085	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations évaluées selon mise en équival.						
Autres participations	2 490			2 490	2 490	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	17 790			17 790	17 790	
Prêts	899 165			899 165	613 984	
Autres immobilisations financières	39 777			39 777	32 001	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 156 799</b>	<b>46 644</b>	<b>1 110 155</b>	<b>758 349</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	25 484			25 484	25 484
	Avances et Acomptes versés sur commandes					
	CREANCES (3)					
	Créances clients et comptes rattachés	325 082		325 082		614 400
	Autres créances	58 529		58 529		64 555
Capital souscrit appelé, non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	71 356		71 356			
DISPONIBILITES	436 230		436 230		34 424	
	<b>Charges constatées d'avance</b>					
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>916 681</b>		<b>916 681</b>	<b>738 864</b>	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>2 073 480</b>	<b>46 644</b>	<b>2 026 836</b>	<b>1 497 213</b>	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

938 941 645 984

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	30 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	211 555	460 989
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	311 434	169 566
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>852 989</b>	<b>641 555</b>
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
DETTES (1)	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
DETTES FINANCIERES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	233 025	209 845
	Emprunts et dettes financières divers (3)	68 845	3 721
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 849	181 922
	Dettes fiscales et sociales	530 647	444 690
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 200	11 200
	Autres dettes	4 280	4 280
<b>Produits constatés d'avance (1)</b>			
<b>Total des dettes</b>		<b>1 173 847</b>	<b>855 658</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 026 836</b>	<b>1 497 213</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		311 434,38	169 565,99
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 173 847	855 658
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

y

10-LS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 5 RUE D'ARTOIS  
75008 PARIS  
751 010 547 RCS PARIS

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-huit juin à neuf heures,  
Au siège social,

Monsieur Laurent SABLAYROLLES (ci-après, l'**« Associé Unique »**) ;

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts de 10 euros de valeur nominal chacune composant le capital social de la société 10-LS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 5 rue d'Artois à PARIS (75008), immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 751 010 547 (ci-après, la **« Société »**) ;

A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de gérant, Monsieur Laurent SABLAYROLLES a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Ratification de la rémunération du Gérant,
- Délégation de pouvoirs.

PREMIERE DECISION – Approbation des comptes et Quitus au Gérant

L'Associé Unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

## **DEUXIEME DECISION – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

---

L'Associé Unique, prenant acte de l'augmentation de capital qui précède, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 311 434 Euros de la manière suivante :

<u>Résultat bénéficiaire de l'exercice</u> .....	311 434 €
Affectation en « Autres Réserves » .....	- 311 434 €

Suite à cette affectation et à l'augmentation de capital précitée, les capitaux propres de la Société seront répartis ainsi qu'il suit :

	Après affectation et augmentation de capital	Avant affectation et augmentation de capital
Capital social	300 000 €	300 000 €
Réserve légale	30 000 €	30 000 €
Autres Réserves	522 989 €	211 555 €
Report à Nouveau	- €	- €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>311 434 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>852 989 €</b>	<b>852 989 €</b>

### **Rappel des dividendes distribués**

L'Associé Unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2021	100 000 €	0 €	0€

## **TROISIEME DECISION – Conventions réglementées**

---

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées par l'article L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, constate l'absence de conventions de la nature de celles visées audit article.

#### **QUATRIEME DECISION – Ratification de la rémunération du Gérant**

---

L'Associé Unique, décide de ratifier la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice d'un montant de 400 000 euros. La Société a pris en charge, pour le compte de son gérant, les cotisations pour un montant de 133 261 euros.

#### **CINQUIEME DECISION - Pouvoirs**

---

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes et notamment au Cabinet Morlanne Vigouroux – 8 Impasse Bonnet – 31500 TOULOUSE, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant associé unique.

